



## **ACTION R<sup>2</sup>C**

**RESTAURER LA BIODIVERSITÉ,**  
**RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE,**  
**COMPENSER NOS ÉMISSIONS DE GAZ À**  
**EFFET DE SERRE**

**CE SONT NOS PRIORITÉS.**

**SI VOUS LES PARTAGEZ ALORS...**

**PARRAINEZ UN ARBRE!**

## **ET INTÉGREZ LA COMMUNAUTÉ DES PARRAINS DE LA FORÊT DE FELLO-BHASSO** **KANKALABE - GUINEE**

### **1- Présentation générale**

L'AKGN s'est engagée depuis 2012 dans des actions annuelles de plantations d'arbres en Guinée. Jusqu'en 2019 il s'agissait exclusivement de planter des arbres à croissance rapide, principalement 2 essences, sur des terrains dénudés appartenant à des propriétaires privés.

L'exploitation du bois et par suite le développement de l'économie locale, depuis la pépinière jusqu'à la coupe et l'exploitation était l'objectif principal, avec à la clef une diminution de la pression des prélèvements sur la forêt existante. L'objectif environnemental était bien sûr également présent en ce qu'il permettait de reverdir des espaces désertifiés tout en capturant du carbone dans un cycle d'exploitation tournant sur chaque parcelle de l'ordre de 15 ans.

Depuis 2019 nous poursuivons ces actions mais nous avons également à cœur de restaurer les forêts durables et en premier lieu la forêt domaniale de Fello-Bhasso de 150 hectares, située dans la sous-préfecture de Kankalabé. Ce document a pour but d'expliquer comment nous avons décidé de restaurer la biodiversité et d'enrichir en les préservant, des parcelles de la forêt communautaire dégradée par l'action de l'homme.

Pour atteindre ces objectifs de multiples essences d'arbres locaux majestueux et à durées de vies longues<sup>1</sup> sont introduites dans la forêt. Ces essences d'arbres présentent selon la variété, des attraits multiples de nature à garantir la conservation de l'arbre dans la durée : les fruits comestibles qu'ils produisent, les feuilles présentant des qualités particulières, les baies pouvant être récoltées.

---

<sup>1</sup> Des arbres de 30 à plus de 50 mètres de hauteur dont la durée de vie est supérieure à 50 ans

Les ressources procurées par les récoltes, la fabrication d'huiles ou de savons l'installation de ruches à proximité des arbres présentant des qualités mellifères particulières, sont le gage de la durabilité de la forêt reboisée. C'est tout un cycle de vie qui est restauré : la constitution d'un puits dans le cycle du carbone tout en permettant la restauration de la biodiversité animale et pour l'homme l'espoir de vivre en harmonie avec la nature qu'il a intérêt à préserver.

Bien plus qu'un droit à polluer c'est une démarche globale et écocitoyenne que nous vous proposons :

Symboliquement, les personnes soucieuses de compenser leurs émissions de carbone entreront par leur financement d'un ou de plusieurs arbres (de la germination de la graine à l'arbre adulte) dans la communauté des parrains de la forêt de Bahsso.

Au jour de la plantation, le plant fait quelques centimètres et doit être repéré par un piquet si l'on veut le retrouver. Le paysage n'est pas modifié de manière sensible au jour de l'action. L'action volontariste du donateur n'est donc pas valorisée instantanément et ne prend son sens que dans la durée. Ce type d'action est proposée de façon crédible parce que l'AKGN est présente sans discontinuité depuis 33 ans sur Kankalabé et qu'elle suit les actions dans la durée.

## **2- Engagements**

### **a) Engagements de l'AKGN :**

#### **Vis-à-vis des parrains**

- Planter des arbres d'essences locales dans le but affirmé comme base de l'opération, de reboiser durablement la forêt domaniale ;
- Localiser par GPS les parcelles et/ou des arbres dont la plantation aura été financée au moyen des versements des parrains sur ce projet ;
- Garantir le fléchage des financements (garantir qu'un arbre fait l'objet d'un financement unique). Notre point fort de l'AKGN : avec une ou deux missions par an menées à Kankalabé, nous nous assurons du bon suivi des actions de reforestation clairement localisées ;
- Faire assurer le suivi technique des reboisements et de leur entretien dans le temps par l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Mamou (ENATEF<sup>2</sup>) – nous avons pu nous assurer par le passé de la compétence des professeurs de cette école engagés avec nous et de leur indépendance et de leur objectivité dans l'analyse ;
- Communiquer sur les actions réalisées, sur notre site internet akgn.org

#### **Vis-à-vis des planteurs, de l'ADK et de l'ENATEF :**

- Financer dans un cadre pluriannuel les reboisements et l'entretien des arbres et des zones reboisées dans la forêt communautaire de Fello-Bhasso (sous-préfecture de Kankalabé) dans le respect du plan pluriannuel d'enrichissement de la forêt de Bhasso)

---

<sup>2</sup> ENATEF Ecole Nationale des Agents Techniques des Eaux et Forêts

**b) Engagement du maire et du sous-préfet de Kankalabé ainsi que des ONG partenaires (ADK<sup>3</sup>, UGPK<sup>4</sup>) :**

- Proposer un plan pluriannuel d'actions d'enrichissement de la forêt de Bhasso (plantation, audits, entretien), qui devra être validé par le CA de l'AKGN
- Localiser précisément chaque parcelle de 1 are (10m par 10m) par GPS au sein de la forêt communautaire de Bhasso ;
- Dresser un état des lieux précis avant reboisement, pour chaque parcelle clairement localisée (nombre d'arbres avant reboisement, situation particulière, objectif de l'opération sur ladite parcelle) ;
- Transmettre des photos donnant une vue d'ensemble de la parcelle à reboiser ;
- S'engager dans la réalisation des reboisements pour la parcelle concernée en s'assurant de la protection des plants mis en terres, de l'entretien et de la surveillance de la parcelle
- Communiquer régulièrement des informations, photos et vidéos des parcelles pour assurer un suivi de l'opération ;
- Faciliter les audits de l'ENATEF sur le plan matériel et tenir compte des préconisations données par l'auditeur ;

**Parrainer des arbres c'est facile :**

- 20 € par arbre planté ;
- 150 € le bouquet de 10 arbres ;
- 1.200 € le bosquet de 100 arbres ;
- 

Les arbres financés sont géolocalisés, entretenus et protégés dans la durée<sup>5</sup>

**Comment ?**

- Par virement bancaire, Indiquer « Action reboisement » avec les références suivantes :  
IBAN : FR76 3008 7336 0100 0204 9840 120 BIC : CMCIFRPP
- Par chèque à l'ordre de AKGN et à envoyer à : Marc Hebrant, AKGN 4 rue Chanoine Pieron 54600 Villers-lès-Nancy

**En cas de premier don merci de nous indiquer vos adresses e-mail et courrier que nous puissions vous établir un reçu fiscal.**

**MERCI POUR VÔTRE SOUTIEN !**

---

<sup>3</sup> Association pour le développement de Kolladhe

<sup>4</sup> Union Générale des Planteurs de Kankalabé

<sup>5</sup> Objectif 10 ans et plus